

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2021

(Pour un compte-rendu détaillé des débats, consulter le Procès-Verbal de la séance)

Présents :

Maire : FALEMPE Marie-Françoise

Adjoints au Maire : DUQUESNE Laurence, FALEMPE Rosine, CAUDRELIER Philippe

Conseillers Municipaux : KEERSTOCK Daniel, TRIOLO Accursia, MAITTE Yves, DUPONT Véronique, CASTEL Generosa, DUBUS Ludovic (Arrivé à 18h39), HARDY Frédéric, HALLANT Dany, FOUCAUT Alain

Absents : SOQUET Eric (Excusé – Pouvoir à FALEMPE Marie-Françoise) - BONNET Guy (Excusé)

Secrétaires de séance : MAITTE Yves et KEERSTOCK Daniel

Ouverture de séance : 18 H 33

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'il y a des observations à propos du compte-rendu du conseil municipal du 29 Septembre 2021. Pas de remarques.

DECISION N°2021-027 **MAPA Rue Caby – TPRN Avenant 1**

Considérant la mise en évidence de pavés sous chaussée, il apparaît nécessaire de signer une modification de marché afin d'intégrer la mise en place d'un prix nouveau en plus-value de rabotage, la fourniture par Noréade de tampons fontes et la suppression des postes « 2.20 a » et « 4.04 a » ;

Madame le Maire décide d'accepter l'avenant n°1 au marché relatif à l'aménagement des rues René Caby et Richez Ferrari lot n°1 Voirie passé avec l'entreprise SAS TPRN.

Le montant du marché, initialement fixé à 191 255,50 € HT, s'élève à désormais à 191 254,90 € HT.

DECISION N°2021-028 **MAPA Rue Caby – TPRN Avenant 2**

Considérant la nécessité de reprendre 4 DEP se rejetant sur le trottoir et de les raccorder au réseau d'assainissement ;

Madame le Maire décide d'accepter l'avenant n°2 au marché relatif à l'aménagement des rues René Caby et Richez Ferrari lot n°1 Voirie passé avec l'entreprise SAS TPRN.

Le montant du marché, initialement fixé à 191 254,90 € HT (avenant n°1 compris), s'élève à désormais à 196 819,90 € HT.

DECISION N°2021-029 **MAPA Rue Caby – CITEOS EITF Avenant 1**

Considérant que le changement de position des candélabres a permis de réduire le nombre de mats de 14 à 13 unités, qu'une modification esthétique de la crose a permis de faire une économie de 70 € par luminaire, et que des modifications légères ont été rendues nécessaires (suppression d'un RBMT et ajout d'un câble BT supplémentaire) suite à la validation du plan RAT ENEDIS ;

Madame le Maire décide d'accepter l'avenant n°1 au marché relatif à l'aménagement des rues René Caby et Richez Ferrari lot n°2 Réseaux divers passé avec l'entreprise SAS/ E.I.T.F – Ets Citéos.

Le montant du marché, initialement fixé à 171 947,63 € HT, s'élève à désormais à 169 526,13 € HT.

DECISION N°2021-030 **Actualisation des tarifs de la restauration scolaire du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023**

Considérant les besoins de la commune en matière de service de restauration scolaire, Madame le Maire décide :

Article 1 : Le marché est renouvelé pour la période du 01/04/2022 au 31/03/2023.

Article 2 : La Société LYS Restauration propose les tarifs suivants à compter du 01/04/2022 :

Prix du repas complet (T.V.A. 5,5 % incluse)

- | | |
|-----------------|-----------------------|
| • Maternelles : | 2.35 euros TTC |
| • Primaires : | 2.42 euros TTC |
| • Adultes : | 2.87 euros TTC |

Forfait mensuel personnel (sur 11 mois): **2 052.10 euros TTC**

Article 3 : Les autres articles du contrat de référence restent inchangés.

DECISION N°2021-031

Assistance à Maitrise d'Ouvrage – Rénovation du Foyer Rural

Considérant les besoins de la commune en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de rénovation du Foyer rural,

Considérant que la commune a effectué des demandes de remises d'offres pour ce projet à trois cabinets d'architectures, Considérant la proposition d'honoraires de l'Agence Perrisin & Saily Architectes de Douai s'élevant à 9,75% du montant des travaux et une étude de faisabilité de 3 350 euros Hors Taxes,

Considérant la proposition d'honoraires de l'Agence A.TRIUM Architectes de Douai s'élevant à 13 % du montant des travaux et une étude de faisabilité de 6 200 euros Hors Taxes,

Considérant la proposition d'honoraires de l'agence Scénario-ARA de Saint-Laurent-Blangy s'élevant à 8 % du montant des travaux,

Un marché est conclu avec le cabinet Scénario-ARA ayant son siège social à SAINT-LAURENT-BLANGY (62223), 19 rue Laurent Gers pour une proposition d'honoraires de 8 % du montant des travaux.

DECISION N°2021-032

Assistance à Maitrise d'Ouvrage – Plan Local d'Urbanisme

Considérant les besoins de la commune en matière d'assistance à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Considérant que la commune a effectué des demandes de remises d'offres pour ce projet à trois bureaux d'études,

Considérant la proposition d'honoraires du bureau d'études AUDDICE Hauts de France à Roost-Warendin s'élevant à 35 295.00 € Hors Taxes pour la tranche ferme et à 900.00 € Hors Taxes pour les prestations supplémentaires,

Considérant la proposition d'honoraires du bureau d'études URBYCOM à Hénin-Beaumont s'élevant à 25 110.00 € Hors Taxes pour la tranche ferme et à 3 700.00 € Hors Taxes pour les prestations supplémentaires,

Considérant la proposition d'honoraires du Groupe VERDI Ingénierie à Wasquehal s'élevant à 23 785.00 € Hors Taxes pour la tranche ferme et à 1 930.00 € hors Taxes pour les prestations supplémentaires,

Un marché est conclu avec le Groupe VERDI Ingénierie ayant son siège social à WASQUEHAL (59441), 80 rue de Marcq pour une proposition d'honoraires à 23 785.00 € Hors Taxes pour la tranche ferme et 1 930.00 € Hors Taxes pour les prestations supplémentaires.

2021-051

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a organisé la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux et un retour obligatoire aux 1607 heures.

Un **délai d'un an à compter du renouvellement des assemblées délibérantes** a été imparti aux collectivités et établissements pour définir, dans le respect des dispositions légales, les règles applicables aux agents.

Madame le Maire fait lecture des points importants (autorisations d'absence, congés).

Exprimés	14 voix
Pour	12 voix
Contre	0 voix
Abstention	2 voix

2021-052

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES MUNICIPAUX

Exprimés	14 voix
Pour	12 voix
Contre	0 voix
Abstention	2 voix

2021-053

**DELIBERATION ANNUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS
SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN
LIE A UN ACCROISSEMENT D'ACTIVITE**

Le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Madame le Maire, à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3 – I – 2° de la loi n°84-53 précitée pour les périodes suivantes :
 - Vacances d'Hiver du 7 au 18 Février 2022
 - Vacances de Printemps du 11 au 22 Avril 2022
 - Vacances d'Eté du 11 au 29 Juillet 2022
 - Vacances de la Toussaint du 24 Octobre au 4 Novembre 2022
- A ce titre, seront créés au maximum 4 emplois à temps complet par période de vacances dans le grade d'adjoint d'animation territorial contractuel relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions d'adjoint d'animation ;
- La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 367 (indice majoré 340) du grade de recrutement au 01/10/2021, Echelle C1, 1er échelon.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Madame le Maire sera chargée de la constatation des besoins concernés.

Exprimés	14 voix
Pour	12 voix
Contre	0 voix
Abstention	2 voix

2021-054

**VENTE DE TERRAIN AU SIDEN-SIAN POUR L'INSTALLATION
D'UN EQUIPEMENT CONTRE L'INCENDIE**

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les dispositions reprises dans la présente délibération, à savoir autoriser la vente d'une surface d'environ 435 mètres carrés à prendre dans les parcelles communales cadastrées section B numéros 1,2 et 3. Cette vente est consentie au SIDEN-SIAN pour un euro symbolique.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.

APPROBATION A L'UNANIMITE

2021-055

NOUVELLES ADHESIONS AU SIDEN-SIAN

Le Conseil Municipal décide d'accepter l'adhésion au SIDEN-SIAN :

- Des communes d'**Etaves-et-Bocquiaux (Aisne)** et de **Croix Fonsomme (Aisne)** avec transfert de la compétence **Eau Potable** (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine – Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*).
- Des communes d'**Anizy-le-Grand (Aisne)**, **Brancourt-en-Laonnois (Aisne)**, **Chaillevois (Aisne)**, **Pinon (Aisne)**, **Prémontré (Aisne)**, **Royaucourt-et-Chailvet (Aisne)** et **Urcel (Aisne)** avec transfert de la compétence **Assainissement Collectif**.
- Des communes d'**Arleux (Nord)**, **Haspres (Nord)**, **Helesmes (Nord)**, **Herrin (Nord)**, **La Gorgue (Nord)**, **Lauwin-Planque (Nord)**, **Marchiennes (Nord)**, **Obrechies (Nord)**, **Corbehem (Pas-de-Calais)**, **Fleurbaix (Pas-de-Calais)**, **Fresnes-les-Montauban (Pas-de-Calais)**, **Haucourt (Pas-de-Calais)**, **Sailly-sur-la-Lys (Pas-de-Calais)** et **Izel-les-Equerchin (Pas-de-Calais)** avec transfert de la compétence **Défense Extérieure Contre l'Incendie**.

APPROBATION A L'UNANIMITE

2021-056

**TRANSFERT A LA CCCO DE LA COMPETENCE EN MATIERE D'USAGES NUMERIQUES
ET POUR SON ADHESION AU SYNDICAT MIXTE NORD-PAS-DE-CALAIS NUMERIQUE AU TITRE DE
SA COMPETENCE « USAGES NUMERIQUES / NTIC EN MATIERE DE NUMERIQUE EDUCATIF »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le transfert de la compétence « usages numériques » à la CCCO dont la commune est membre
- Approuve l'adhésion de la CCCO au Syndicat Mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique au titre de sa compétence « usages numériques / NTIC en matière de numérique éducatif »
- Autorise Madame le Maire, à prendre les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération et notamment à la transmettre à Monsieur le Président de la CCCO.

APPROBATION A L'UNANIMITE

2021-057

DECISION MODIFICATIVE N°3

Imputations	Budget Précédent	Modification	Nouveau Budget
2151 D-RE	436 000.00	21 000.00	457 000.00
2184.236 D-RE	5 000.00	-0.43	4 999.57
2184.271 D-RE	1 000.00	0.43	1000.43
2313.290 D-RE	250 000.00	-21 000.00	229 000.00

Exprimés	14 voix
Pour	12 voix
Contre	0 voix
Abstention	2 voix

2021-058

APPEL A PROJETS PLAN ARBRES

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA PLANTATION D'ARBRES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Le Conseil Municipal :

- Approuve le projet de plantation d'arbres sur le territoire communal ;
- Sollicite pour ce projet une subvention auprès de la Région Hauts de France ;
- Dit que le financement sera assuré comme suit :

Montant Hors taxe de l'Opération : 2 402,14 euros

Aide régionale : 1 480,24 euros
Autofinancement : 921,90 euros

- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Exprimés	14 voix
Pour	13 voix
Contre	0 voix
Abstention	1 voix

2021-059

DEPENSES REPRISES DANS LE QUART DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2021 EN 2022

Le Conseil Municipal décide l'ouverture des crédits au budget 2022 au maximum du ¼ des dépenses d'investissement du budget de l'exercice précédent et au maximum du ¼ des remboursements des dépôts et cautionnement Foyer Rural au compte 165.

QUART INVESTISSEMENT

Compte	Désignation	B.P. + Reports	Décision Modificatives	Budget Global	Quart d'investissement
202	Frais doc. Urbanisme et numérisation cadastre	10000	0	10000	2500
2031	Frais d'études	10200	0	10200	2550
2051	Concessions et droits similaires	4050	0	4050	1012,5
TOTAL	Chapitre : 20	24250	0	24250	6062,5
21316	Equipements du cimetière	1520	0	1520	380
21318	Autres bâtiments publics	7500	0	7500	1875
2135	Installations générales, agencements, aménagement	957,2	0	957,2	239,3
2151	Réseaux de voirie	436000	21000	457000	114250
2152	Installations de voirie	1300	0	1300	325
2158	Autres installations, matériel et outillage te	12000	0	12000	3000
2182	Matériel de transport	100	0	100	25
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2000	610	2610	652,5
2184	Mobilier	6000	-610	5390	1347,5
2188	Autres	4500	0	4500	1125
TOTAL	Chapitre : 21	471877,2	21000	492877,2	123219,3
2313	Constructions	270554,87	-21000	249554,87	62388,7175
2315	Installations, matériel et outillage technique	20000	0	20000	5000
TOTAL	Chapitre : 23	290554,87	-21000	269554,87	67388,7175
	Total des DEPENSES	786682,07	0	786682,07	

APPROBATION A L'UNANIMITE

2021-060

MOTION DE SOUTIEN AUX URGENCES PEDIATRIQUES DU CENTRE HOSPITALIER DE DOUAI

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de motion de soutien aux personnels soignants du Centre Hospitalier de Douai par le député Monsieur Alain BRUNEEL.

APPROBATION A L'UNANIMITE

INFORMATIONS DIVERSES :

- Atelier de taille de fruitiers « Plantons le décor » le 8/12 au verger communal qui a rassemblé environ 15 personnes (vrédois et extérieurs).
- Distribution le 16/12 matin de friandises aux enfants des écoles et le 18/12 du colis aux aînés de 70 ans et plus.
- Noréade va entreprendre la rénovation partielle (marché peinture) du réservoir du château d'eau en 2022 pour un montant de 50 000 €.
- Le camion de pompiers municipal inutilisable n'était plus en service a été enlevé pour destruction par le garage Flash Auto Marc LEROY et l'assurance résiliée. Une personne a récupéré la citerne et fait un don pour le CCAS de 500 euros.
- Madame le Maire félicite et remercie les élus et leurs conjoints pour la création et les décorations de Noël mises aux différents établissements (mairie, écoles, local des petits lutins).
- Madame le Maire félicite l'association Festivités Vrédoises pour l'organisation du marché de Noël et pour la décoration intérieure mise au foyer rural.
- Madame le Maire précise que lors du conseil municipal du 29/09, Madame Hallant avait annoncé que la municipalité précédente avait reçu une subvention de 50% pour le PLU. Après vérification celle-ci s'élevait à 8 300 euros ce qui représente 26 % du montant des deux cabinets d'études Ingéo et Alfa (38 250,44 euros TTC) et que le coût total avec les différentes publications et les deux rapports des commissaires enquêteurs s'élevait à 55 702,65 euros.

FIN DE SEANCE : 19 H 31